

Missions

L'Inspection du Travail et des Mines (ITM) fait partie du [Ministère du Travail et de l'Emploi](#).

Son rôle est de veiller à l'application de l'ensemble de la législation relative aux conditions de travail et à la protection des travailleurs ayant un contrat de travail, à l'exclusion des fonctionnaires des administrations avec lesquelles l'ITM est sensée collaborer.

Sous-rubriques

[Contrôle](#)

[Formation des inspecteurs du travail](#)

[Prévention](#)